

Comité Technique de Réseau du 12 juin 2012 : rendez-vous avec le PSI en septembre

Le Comité Technique de Réseau était convoqué ce 12 juin 2012 sur l'ordre du jour suivant :

- Règlement intérieur du CTR ;
- Classement des services de publicité foncière et classement des postes à l'étranger ;
- Plan stratégique informatique (PSI) ;
- Arrêtés relatifs à la formation initiale des contrôleurs et des inspecteurs de la DGFIP ;
- Convention avec la Cour des Comptes (suite à la suppression de 7 CRC).

En introduction, la délégation **FO** a rappelé que les revendications qui étaient celles du Syndicat avant le 5 mai dernier resteraient toujours les siennes le 18 juin prochain, en particulier sur la question des emplois à la DGFIP, l'arrêt des restructurations (sur la mission foncière entre autres) et l'amélioration des conditions de travail et d'exercice des missions.

Elle a souligné le caractère prioritaire de certaines revendications : l'augmentation des rémunérations, l'abrogation du jour de carence et l'accès linéaire au 8^{ème} échelon de la catégorie C.

La délégation a considéré comme urgent que le ministre du Budget reçoive rapidement les organisations syndicales sur ces points mais aussi afin qu'il annonce clairement les orientations qu'il veut donner à la DGFIP.

C'est pourquoi **FO**, considérant le sujet comme éminemment structurant pour les services, a demandé que la discussion sur le PSI soit retirée de l'ordre du jour et renvoyée à un CTR postérieur à l'audience ministérielle.

Après l'intervention de toutes les délégations, le Président du CTR a accepté le renvoi du point sur le PSI au Comité Technique qui devrait se tenir le 25 septembre prochain.

La délégation s'est abstenue sur le règlement intérieur du CTR.

Sur le classement des services de Publicité Foncière, la délégation **FO** s'est abstenue en jugeant que le nombre d'indices attribués aux postes de cette famille était très important (32 % de postes surindiciés contre 13,6 % pour les SIP et 18,8 % pour les Trésoreries spécialisées) et en regrettant l'absence de mesures dérogatoires pour les chefs de contrôle leur permettant d'accéder à certains de ces postes. Le Président du CTR a alors indiqué qu'il était prêt à étudier un dispositif temporaire d'accès pour ces personnels.

L'accompagnement social accordé aux Conservateurs des Hypothèques permettra l'extinction en sifflet du corps d'ici à 2022 au fur et à mesure des départs en retraite. Les indices ainsi récupérés seront répartis entre les différentes familles de postes comptables.

Par ailleurs, la délégation **FO** a émis un vote favorable sur le classement des 16 trésoreries auprès des Ambassades de France (TAF). Le président a, en séance, attribué le niveau hors échelle lettre C à la TAF de Washington compte tenu des enjeux de ce poste.

Le temps passé en séance sur les arrêtés relatifs à la formation initiale a démontré le problème de la méthode de discussion.

En effet, les deux arrêtés étaient présentés à l'avis du CTR avant que le dernier groupe de travail sur le sujet, prévu le 26 juin prochain, ne se soit tenu. Des amendements ont été proposés en séance, certains acceptés par l'Administration, d'autres non, transformant les textes originaux. Ce qui a amené l'ensemble des délégations a demandé que la nouvelle version de ces textes fasse l'objet d'une nouvelle présentation.

Un nouveau CTR se tiendra donc le 27 juin uniquement pour donner un avis sur ces arrêtés qui fixent les grandes lignes de la formation des inspecteurs et des contrôleurs des Finances publiques à compter du...1^{er} septembre 2012. On voit l'urgence.

Évoqué en question diverse, le dernier point de l'ordre du jour concernait la convention qui sera signée entre la DGFIP et la Cour des Comptes afin d'accueillir les personnels des 7 Chambres Régionales des Comptes supprimées dans le cadre de la réforme Migaud.

Rappelant sa totale solidarité avec les personnels des CRC opposés à ce plan de restructuration de la Cour, la délégation **FO** a souligné que cette réforme était financée par la DGFIP puisqu'elle aura à accueillir la plupart des agents CRC concernés sans création des emplois correspondants. Par ailleurs, cela entraînera une réorganisation géographique des pôles d'apurement administratif, par création d'antennes au siège des anciennes CRC où seront prioritairement affectés les personnels.

Tout en s'inquiétant de l'impact sur les possibilités de mutation, **FO** a mis en parallèle les critiques de la Cour sur le coût de la fusion et la manière dont elle faisait supporter à la DGFIP l'évolution de ses propres structures.

Débutée à 9 h 30, la séance s'est terminée à 18 h 30.

Pour tout renseignement, appeler : 02-33-91-21-15 ou en adressant un message à : fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr

Julien CLAUDOT
Secrétariat Départemental **FO** DGFIP 50
SIP de GRANVILLE
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX
Tel : 02.33.91.21.15
@ : fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr

Le Site **FO** DGFIP 50 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/050/>

« **Je – Nous - Tous avec **FO** !** »

BULLETIN d'ADHESION (à renvoyer au secrétariat **FO DGFIP 50)**

NOM : Prénom : n°agora.

Adresse e-mail :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section de la MANCHE.**

Fait à le (signature)

⇒ **66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu**